2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ





TABLE DES MATIÈRES

Le message du Président	3
L'Association	4
La formation	8
Focus: révision de l'OIBT	11
Panorama des activités	12
Les institutions sociales	14
Les affaires conventionnelles	15



LE MESSAGE DU PRÉSIDENT

Chers membres,

Pagaille de décrets illégaux, fanfaronnades et déclarations outrancières, démantèlement erratique de l'administration fédérale, traquenards, annonces fracassantes, rapidement suivies de spectaculaires renoncements, les premiers pas du second (si seulement) mandat de Donald Trump laisse une amère impression de chaos. Pourtant, par-delà le bruit et la fureur, gageons qu'il sera structuré par la rivalité stratégique sino-américaine. Sur le plan domestique, dans la plus vieille des démocraties modernes, elle justifie un tournant autoritaire, la démocratie étant considérée par les idéologues de la tech, Peter Thiel et Curtis Yarvin en tête, comme un système sous-optimal, miné par le clientélisme électoral et le court-termisme qu'impliquent les cycles infernaux des élections. En politique étrangère, elle commande un retrait des affaires du monde dans un retour aux recommandations de la Farewell Address de Washington et la sécurisation des ressources minières indispensables à la course aux technologies de rupture. Au-delà de la destinée des États-Unis, elle confirme le déclin de l'Occident et le pivot vers l'Asie.

Dans un monde toujours davantage multipolaire, où tant d'autres revendiquent leur part de lumière, la place de Genève comme pôle d'attraction des activités du secteur quaternaire ne cessera plus désormais d'être âprement concurrencée. Dans ce contexte, alors que la révision du Plan directeur cantonal est en ligne de mire, figer en l'état la zone à bâtir et n'envisager l'urbanisation que par le truchement de la densification vers l'intérieur ne nous semble pas souhaitable. Dans la mesure où il est un déterminant essentiel de notre compétitivité et, par-là, de notre commune prospérité, je vous invite à soutenir un développement territorial certes mesuré mais à la hauteur de nos besoins.

S'il nous appartient d'œuvrer dans l'intérêt général, nous devons aussi nous pencher sur l'état de notre prospérité, à nous électriciens. Force est de constater qu'elle est aujourd'hui étouffée par des pratiques concurrentielles que nous estimons déloyales. S'il n'y a pas de recettes miracles, il existe néanmoins des pistes pour les combattre. D'abord, les organisations professionnelles, dont la nôtre, doivent inlassablement reprendre leur bâton de pèlerin pour convaincre les maîtres d'ouvrage publics et privés que le moins-distant n'est pas systématiquement le mieux-disant. Ensuite, œuvrons à renforcer la surveillance du respect par les entreprises de leurs obligations sociales et conventionnelles. C'est dans l'intérêt de celles qui se conforment aux règles. À cet égard, mentionnons la fusion des bureaux de contrôle (voir page 15) et les travaux en cours pour l'élaboration d'un badge commun à l'ensemble de l'industrie de la



construction. Enfin, il nous appartient également de lutter contre la concurrence déloyale des entreprises paraétatiques sur les marchés de l'installation. Au-delà de la question des financements croisés, elles peuvent bénéficier d'avantages indus, qu'il s'agisse notamment de conditions de financement préférentielles (car elles bénéficient de la garantie implicite de l'Etat) ou de l'inégalité en matière de réputation, celle des anciennes régies publiques ayant été bâtie via leurs activités bénéficiant d'un monopole.

Parlons de formation! Considérant la célérité des changements technologiques et normatifs, la formation continue, loin de l'image d'un passe-temps superfétatoire devant s'effacer devant les impératifs du quotidien des chantiers, est désormais une nécessité pour préserver l'agilité de nos entreprises et l'employabilité de nos collaborateurs. En 2024, nous avons proposé 14 sessions de cours et formé 87 apprenants. Dans la mesure où il y a plus de 2'000 installateurs électriciens dans le canton, ce n'est pas assez. Alors challengez-nous, critiquez-nous (nous nous améliorerons), proposez de nouvelles formations mais essayez-nous. Formez-vous avec nous!

Reflétant quelque chose du zeitgeist d'aujourd'hui et par-là de l'honneur retrouvé des formations techniques, récemment, la porte-parole de la Maison-Blanche a déclaré: «Electricians and plumbers – we need more of those in our country [...]». Si je récuse la seconde partie de cette déclaration, qu'à dessein je ne restitue pas ici, il y a parfois du bon sens au milieu du désordre.

Je vous remercie de votre confiance si souvent renouvelée.

Philippe Massonnet

L'ASSOCIATION

En chiffres



73

Membres
(actifs et partenaires)



947
Personnels
d'exploitation



254
Personnels administratifs



191 Apprentis



87
Apprenants en formation continue



Les membres

Au cours de l'année écoulée, nous avons eu le plaisir d'accueillir parmi nous de nouveaux membres. Nous leur souhaitons la bienvenue!

Membres actifs

- Idmelectric Sàrl
- Neoelec Sàrl
- PermaLife Energy Sàrl
- Sedelec SA

Membres partenaires

- BM-EMPLOI SA succursale de Genève
- ELEKTRO-MATERIAL AG
- Groupe E Connect SA succursale de Genève/ Plan-les-Ouates
- Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)
- Magnetic Emplois SA
- NEO Pro conseils SA
- Technic Emplois SA
- Techniq to Work SA
- Value Job SA

Le Comité

Dans une logique décentralisée, depuis 2021, le Comité s'organise en commissions thématiques. Au sein d'un périmètre préétabli, chaque responsable

bénéficie d'une large autonomie décisionnelle, propice aux initiatives. La répartition a récemment été modifiée.

Dénomination	Responsable(s)	Suppléant
Transition écologique	Laurent Bequet	Eric Schaller*
Communication, promotion et membres	Michael Vernet	Jonathan Duarte*
Formation	Alejandro Baeza / Sébastien Kauz	Laurent Bequet
Relations paritaires	Philippe Massonnet	Lucas Dello Buono
Institutions sociales	Philippe Massonnet	André Tavares
Relations institutionnelles**	Philippe Massonnet	Michael Vernet
Concurrence déloyale	Lucas Dello Buono	Sébastien Kauz
Finance et administration	Philippe Massonnet	André Tavares
Sécurité	Sébastien Kauz	Laurent Bequet

^{*} Auditeur ** Laurent Bequet a été désigné délégué auprès d'EIT.romandie.

L'environnement institutionnel



Le groupement des métiers techniques du bâtiment (MBG)

Qu'est-ce? L'association regroupant les associations professionnelles des métiers techniques du bâtiment à Genève, dont la nôtre.

En une action: avoir engagé une réflexion stratégique qui aboutira à l'élaboration d'une feuille de route.

La Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB)

Qu'est-ce? La Fédération regroupant l'essentiel des associations professionnelles de l'industrie de la construction et dont la principale mission consiste à défendre les intérêts du secteur au Grand Conseil et auprès des autorités cantonales et communales.

En une action: avoir concouru à l'élaboration du cadre de la construction bas carbone (art. 117 et 118 de la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI)).

Caisse de compensation MEROBA et FPMB

Voir page 14

EIT.romandie

Qu'est-ce? Groupement comprenant les sections romandes d'EIT.swiss et dont l'une des missions est de veiller à la sauvegarde de leurs intérêts auprès des organes de notre faîtière.

En une action: avoir donné un élan nouveau aux relations du groupement avec le Comité et la direction d'EIT.swiss.

EIT.swiss

Qu'est-ce? Faîtière nationale d'EIT.genève.

En une action: conduire le projet de la révision de la formation initiale et supérieure.

La Conférence Paritaire de la Métallurgie du Bâtiment (CPMBG)

Qu'est-ce? La Conférence paritaire a pour principales missions de coordonner les négociations relatives à l'évolution de la Convention collective de travail pour les métiers techniques de la métallurgie du bâtiment dans le canton de Genève (CCT-MBG) et de veiller à son application par les entreprises soumises à celle-ci. Elle réunit les représentants des partenaires sociaux, délégation patronale et syndicat.

En une action: avoir négocié les augmentations de salaire 2025. Pour davantage d'information, voir page 15.

LA FORMATION

La formation professionnelle initiale

Orfo 2022+: il s'agit du projet consistant en une révision complète des ordonnances des formations initiales d'Installatrice-électricienne / Installateur-électricien CFC (IEL), Électricienne / Électricien de montage CFC (ELMO) et de Planificatrice-électricienne / Planificateur-électricien CFC. Pour les deux premières, les documents de mise en œuvre ont été finalisés. La prochaine étape consiste à faire de même pour la formation de planificateur.

NüKL: il s'agit d'un projet consistant en l'élaboration d'un matériel didactique national pour les cours interentreprises (CIE). À l'instar de l'essentiel des sections, EIT.genève a décidé d'y participer, en s'assurant que le résultat serait compatible avec le système des séries parallèles, exception genevoise, consistant en un tronc commun de 2 ans à l'issue duquel les apprentis peuvent, sous condition de résultats, choisir entre le CFC ELMO (3 ans) et le CFC IEL (4 ans).



À Genève les CIE et les examens sont organisés par l'Association Cours des Installateurs Électriciens Genevois (CIEG), dont EIT.genève est l'une des deux associations fondatrices. Les effectifs sont les suivants:

Formation	1 ^{ère}	2 ^e	3 ^e	4°	Total
Installatrice-électricienne / Installateur-électricien CFC	Tronc — commun: 151	Tronc	43	47	707
Électricienne / Électricien de montage CFC		commun:	42	-	- 387
Planificatrice-électricienne / Planificateur-électricien	6	5	8	6	25
Informaticienne / Informaticien du bâtiment CFC	2	-	-	-	2

Sur un total de 414 (+9%), 46% des apprentis effectuent leur apprentissage au sein d'une entreprise membre d'EIT.genève.

Le championnat romand des installateurs électriciens a lieu tous les deux ans. Après Neuchâtel en 2023, l'édition 2025 s'est déroulée du 4 au 9.02.2025 dans le cadre du salon des métiers «Your Challenge» au centre d'expositions et de réunions de Martigny.

Le championnat a été remporté par Jérémie Germanier (VS). Les candidats genevois, Lucas Pieyre et Fabio Correia Vaz, se sont respectivement classés 7 et 11°. Nous les félicitons pour leur engagement.

EIT.genève remercie chaleureusement leur coach, Michel Bouza, leur formateur en entreprise, Mickael Bourgoin et Louis Chagnoux, ainsi qu'Alejandro Baeza et le CIEG pour la coordination.



La formation professionnelle supérieure

Pour le canton de Genève, les diplômés 2024-2025 sont les suivants:

Attestation de contrôle selon ESTI

- Théo Armand
- Kujtim Bajrami
- Philippe Cretin
- Bruno Da Costa Silva
- Ivan Perez

Électricien chef de projet électrique en installation et sécurité (BPEL)

- Maxime Balleys
- Arnaud Gougeon
- Ivan Perez
- Husam Iddin Salkini
- Yannick Samuels Diaz

Attestation de personne de métier selon ESTI

- Maxime Casano

Expert en installation et sécurité électrique (HFPEL)

- Fabio Martins
- Charles Sieve

La formation continue

Dans un domaine en constante évolution, la formation continue constitue un levier essentiel, permettant aux professionnels d'adapter leurs compétences aux besoins du marché, de demeurer agile et d'assurer leur employabilité.

En 2024, notre catalogue de cours était le suivant:

- 1^{ère} vérification;
- Cours de révision pour installateurs diplômés / personnes de métier;
- Cours de répétition pour les conseillers en sécurité électrique;
- KNX Bases techniques;
- Maintien de fonction;
- Métré:
- NIBT 2025.

Les formations proposées par le groupement MBG ont réuni 513 apprenants, 87 pour les formations spécifique au domaine de l'électricité.

Pour davantage d'information: formation pour électriciens, rendez-vous sur la page «formation continue» du site internet d'EIT.genève. Formation interdisciplinaire, consultez la page «formation continue» du site internet MBG.



FOCUS: RÉVISION DE L'OIBT

Le 14.06.2024, le Conseil fédéral a pris la décision de procéder à une révision complète de l'ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT). Elle devrait notamment porter sur la surveillance des installations électriques ainsi que sur les règles relatives à l'établissement et l'exploitation desdites installations.

La préparation de cette révision a été confiée au département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et, en son sein, plus particulièrement à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). À partir des résultats d'une étude

confiée à une société de conseil, l'OFEN élabore une base de travail. À l'issue de cette phase de conception, les associations concernées, dont EIT.swiss, seront consultées, avant que ne soit rédigé un avant-projet d'ordonnance. Celui-ci sera soumis à la consultation des offices puis à une consultation publique.

Roman Mayer, sous-directeur de l'OFEN, est venu présenter l'état d'avancement de la révision de l'OIBT lors de l'Assemblée des délégués d'EIT.swiss du 30.04.2025.



PANORAMA DES ACTIVITÉS

Contreprojet sur les installations solaires

À 84.29% des suffrages exprimés, le 18.05.2025, le corps électoral du canton de Genève a adopté la loi 13397 modifiant la loi sur l'énergie (LEn) «Dynamisons la production d'énergies renouvelables», contreprojet à l'initiative 191.

Y est définie la notion d'installation solaire. Pour les grands consommateurs (consommation annuelle supérieure à 0.2 GWh), elle prévoit l'obligation d'équiper les surfaces appropriées d'une installation solaire photovoltaïque d'ici 2030, soit même en l'absence de facteur déclencheur. Hors grands consommateurs, en cas de construction nouvelle, de rénovation importante ou de rénovation de toiture, les surfaces appropriées doivent être équipées d'une installation solaire, le choix entre thermique et photovoltaïque étant fonction des besoins en eau chaude sanitaire et de l'alimentation principale en chaleur de la construc-

tion. Précisons que la définition des surfaces appropriées est renvoyée au règlement d'application.

En outre, elle répartit les coûts de raccordement entre le producteur et les SIG, en matière procédurale, privilégie le système de l'annonce par rapport au système de l'autorisation et ménage la possibilité de subventions.

Conjointement avec le groupement MBG, EIT.genève a été auditionnée par la commission de l'énergie et des SIG sur l'initiative 191 le 13.09.2024.

Notamment dans la mesure où il permet une planification adéquate des travaux et encourage l'autoconsommation (en privilégiant l'équipement des grands consommateurs dont les cycles de production et de consommation coïncident), il a été décidé de soutenir publiquement le contreprojet.



Intervention publique

Table ronde des rencontres «Emplois & durabilité» de la Ville de Vernier du 25.03.2025 sur la thématique de l'insertion professionnelle au service de la transition écologique.

Interventions dans les médias

- Les entreprises de la construction doivent unir leurs forces
 - In: Le Journal de l'immobilier, 10.08.2024;
- Nos entreprises peinent à trouver repreneur In: immobilier.ch, n° 1119 août 2024.

Autres activités/réalisations de l'Association

- Mise en place et gestion de la formation continue;
- Participation aux autres activités en lien avec la formation professionnelle initiale et supérieure (en partenariat avec l'association CIEG et Forsiel);
- Gestion de la communication de l'association;
- Organisation d'événements;
- Recrutement de nouveaux membres;
- Mobilisation des membres sur les enjeux et la contribution des électriciens à la mise en œuvre de la politique énergétique cantonale;

- Audition en commission de l'énergie et des SIG du Grand Conseil sur un projet de loi;
- Participation à 4 consultations sur des projets de loi, de règlement et de documents ressortant de la pratique informelle de l'administration;
- Participation active au groupe de travail «Affaires publiques», constitué par le groupement MBG en 2024;
- Veille législative et suivi des objets fédéraux et cantonaux qui concernent la branche électrique;
- Gestion et développement des relations institutionnelles (autorités, autres acteurs publics / parapublics, organisations patronales, syndicats de travailleurs et autres partenaires);
- Implication et représentation des intérêts de l'Association au sein des autres organisations de l'écosystème MBG;
- Contribution aux affaires conventionnelles (voir page 15):
- Contribution aux dossiers portés par la FMB, représentation de l'Association au sein de son Comité mais aussi dans les commissions et groupes de travail gu'elle a institués;
- Participation aux séances de travail organisées par EIT.romandie et EIT.swiss (conférences des Présidents et assemblées des délégués).



LES INSTITUTIONS SOCIALES

Caisse de compensation MEROBA

À l'instar des cantons de Vaud et du Valais, le canton de Genève s'est doté d'une agence, distincte du siège de la caisse de compensation MEROBA. Le siège gère les prestations relatives aux assurances vieillesse et survivants (AVS), invalidité (AI) et perte de gain (APG).









Dans le contexte de la modernisation de la surveillance du 1^{er} pilier et à des fins de mise en conformité avec les règles de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), l'agence AVS MEROBA Genève n° 111.3 a été créée le 01.01.2025. Elle prend en charge la gestion des affiliations AVS, l'encaissement, le contentieux et la révision des cotisations. Pour davantage d'informations, consultez le nouveau site internet de l'agence!



La FPMB

La FPMB est la fondation de prévoyance des métiers techniques du bâtiment. Elle se charge de la gestion des avoirs d'épargne des assurés et paie les prestations d'assurance prévues par la LPP, notamment la rente vieillesse.

La FPMB s'est dotée d'un site internet, riche en informations à destination des assurés, des pensionnés et des employeurs.



0422 Nombre d'assurés actifs



Taux de couverture







CHF 25'451'650 Total de rentes en cours



Plans de prévoyance (base, medium et optimum)

LES AFFAIRES CONVENTIONNELLES

Les négociations salariales pour 2025

Les partenaires sociaux ont négocié l'augmentation des salaires réels et minimaux du personnel d'exploitation, comme prévu par la Convention collective de travail pour les métiers techniques du bâtiment dans le canton de Genève (CCT-MBG). Ces discussions ont été menées au cours de cinq séances de négociation organisées entre le 09.10 et le 25.11.2024. Les partenaires sociaux ont abouti aux résultats suivants:

Augmentation de CHF 39.86/mois ou de CHF 0.23/heure des salaires minimaux pour un employé à temps plein

Augmentation de CHF 39.86/mois ou de CHF 0.23/heure des salaires réels du personnel d'exploitation engagé avant le 01.10.2024 pour un employé à temps plein

Entrée en vigueur de l'accord simultané pour les entreprises signataires et les entreprises dissidentes

Augmentation des indemnités de formation pour les entreprises, passant de CHF 33.60/heure à CHF 36.-/heure

Augmentation des indemnités habits de travail EPI pour les entreprises, passant de CHF 100. – à CHF 120. –

Mise à disposition d'un «sac confort» pour les travailleurs de la branche

Les contrôles de chantiers

Au cours de l'année 2024, les partenaires sociaux ont travaillé à intégrer le bureau de contrôle de la CPMG à celui de l'Association pour le contrôle paritaire des chantiers (ACPC), dont la CPMBG est désormais membre. Ainsi, depuis le 01.01.2025, les contrôles des chantiers sont unifiés et centralisés pour les commissions paritaires des métiers techniques du bâtiment, du gros œuvre, du second œuvre et des parcs et jardins.

Le bureau de contrôle des chantiers de l'ACPC est composé de:

- 1 directrice;
- 18 contrôleurs de chantiers.

Il a pour mission de contrôler les chantiers du canton et d'établir des rapports d'infraction en cas de non-respect des conventions collectives de travail en vigueur dans le canton de Genève.



Avenue Eugène-Pittard 24 1206 Genève +41 22 702 03 04 info@eitgeneve.ch www.eitgeneve.ch

www.mbg.ch

Juin 2025

et Mouna Zreikat

Rédaction: Jérémy Bouvier, Patrick Loretan

Conception et mise en page: Daniel Jaquet

Crédits photos: Loris von Siebenthal,

Photo de couverture: Campus Pictet de Rochemont, crédit photo HRS SA

Ville de Vernier, Adobe Stock